

COMMUNE DE PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

Tél. : 02 98 83 41 03 ou 02 98 83 40 06

**CONVENTION DE PRET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX
A UNE ASSOCIATION**

(établie en 3 exemplaires : 2 à la Mairie, 1 à l'emprunteur)

NOM – PRENOM (responsable de l'organisation pour l'association) :

.....

Adresse :

Tél. : **Mail :**

Date d'utilisation :

Matériel emprunté	Nombre départ	Nombre retour	Etat	Signature du (des) contrôleur(s)
Plateaux 3,60 m (8 à 10 personnes) PB*				
Tréteaux PB*				
Tables pliantes (2m) P				
Tables pliantes (1,60 m)P				
Chaises blanches P				
Chaises marron P				
Chaises B*				
Bancs PB				
Barnums				
Barnums buvette				
Barrières				
Panneaux de déviation				
Sono portative				
Grande sono				
Container poubelle				
Grilles expo				
Percolateur				
Podium				
Remorque bâchée				
escabeau				

(*) P = à Plounéour B = à Brignogan PB = à Plounéour et à Brignogan

Une caution de 100 € à l'ordre du Trésor Public et l'attestation de responsabilité civile seront demandées une fois la réservation confirmée. Le matériel sera contrôlé au départ et au retour ; en cas de dégradation, la caution sera retenue en totalité ou en partie. Le matériel sera mis à disposition par les employés communaux mais l'association se charge de l'installer ou de le retirer grâce à ses bénévoles.

Chaque association devra s'assurer du fonctionnement de la pile pour le micro (pile non fournie par la Mairie).

Prise en charge du matériel : Vendredi (ou veille de jour férié) : 13h45
Retour prévu : Lundi (ou 1er jour après jour férié) : 13h45

Les matériels ne pourront être délivrés ou rendus qu'à ces heures. Aucun retard ne sera toléré.

A Plouneour-Brignogan-Plages, le

Avis du Maire :

.....

L'emprunteur :

Le contrôleur :

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

.....

.....

.....

Signature

Signature

Signature

Le contrôleur atteste que le matériel a été rendu au complet et intact :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....

A PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

Le contrôleur

Nom et Prénom

.....

Signature